



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2427**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public d'un terrain bâti situé 44 rue Servient

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2427**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Désaffectation du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public d'un terrain bâti situé 44 rue Servient**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain bâti situé 44 rue Servient, à Lyon 3° et cadastré AH 85.

Il s'agit d'une ancienne annexe du Collège Raoul Dufy, aujourd'hui entièrement inoccupée.

Le conseil d'administration du collège a émis un avis favorable à la désaffectation du service public de l'enseignement.

Préalablement au déclassement et à la cession de ce tènement, il convient de demander à monsieur le Préfet du Rhône de prononcer la désaffectation du service public de l'enseignement.

À l'issue des procédures de désaffectation et de déclassement du domaine public, ce tènement aura réintégré le domaine privé de la Métropole et pourra être cédé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la désaffectation du terrain bâti situé 44 rue Servient, à Lyon 3° et cadastré AH 85.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole ou son délégataire, à transmettre la demande de désaffectation à monsieur le Préfet du Rhône.

3° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.